# FONDATION Rolande MARECHAL

Les revenus de la Fondation Rolande MARECHAL permettent :

d’octroyer des prix, non renouvelables, à des jeunes universitaires, inscrits au sein de notre Institution, en vue d’entamer ou de poursuivre une formation complémentaire :

* Master de spécialisation
* Doctorat

Les fonds serviront à subventionner les frais inhérents à des travaux de recherche effectués par de jeunes chercheurs, âgés de moins de 35 ans, (diplômés depuis moins de cinq ans au moment de l’introduction du dossier), dans le cadre de laboratoires ou de services de l’Université de Liège.

Il sera également possible d’accorder des « bourses de voyage » à de jeunes universitaires, âgés de moins de 35 ans, (diplômés en nos murs, depuis moins de cinq ans au moment de l’introduction du dossier), en vue de réaliser des études complémentaires ou un stage à l’étranger.

Il sera tenu compte de l'année de l'obtention du 1er diplôme de 2ème cycle pour déterminer si le délai des 5 ans est dépassé ou non.

Le montant du Prix est fixé à 1.500 €.

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature à M. le Recteur (C/O Mme M. Marcourt) – Service des Fondations et des Bourses - 7, place du 20-Août, à 4000 Liège), pour le **3 octobre 2017 au plus tard**.

Le dossier précisera le ou les objet(s) de la demande (bourse d’études – frais de recherches et/ou bourse de voyage) et comprendra :

* un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les grades obtenus durant les études antérieures, la liste des publications ou communications à des réunions scientifiques ;
* le projet précis des études complémentaires, leur état d’avancement, les démarches éventuellement entreprises (nom de l’Université d’accueil et programme d’études) ;
* les besoins financiers pour accomplir les études envisagées ou les travaux de recherches, et les aides éventuelles obtenues par ailleurs ;
* au moins une lettre d’accord d’un professeur (de l’Université de Liège ou d’une Institution étrangère), sous la direction duquel les études seront réalisées ;
* au moins deux lettres de recommandation de deux autres professeurs qui ont dispensé des enseignements lors des études antérieures.

En plus de la version papier, les candidats sont invités à envoyer les 3 premiers documents également par voie électronique à Mme Monique Jacquemin ([Monique.Jacquemin@ulg.ac.be](mailto:Monique.Jacquemin@ulg.ac.be)).

Les candidats sont instamment priés de mentionner leur adresse complète, leur numéro de téléphone, et leur numéro de matricule (étudiant ou chercheur), en vue d’un complément d’information éventuel.

Le Comité de la Fondation Camille HELA est saisi de l’ensemble des candidatures et sélectionne les lauréats qu’il soumet à l’approbation du Conseil d’administration. Les reports éventuels sont acceptés uniquement d’une année à l’autre (sans autre interruption possible). Dans cette éventualité, un nouveau dossier mis à jour sera introduit.

Chaque lauréat devra adresser un rapport succinct (deux ou trois pages) signalant les résultats obtenus grâce à la bourse octroyée, ainsi que l’incidence de la bourse sur sa carrière scientifique.